

Le projet de restauration et de mise en valeur du Bois de la Cambre, parc classé en 1976, vise les objectifs suivants : améliorer les déplacements (piétons, cyclistes,...), restaurer dans le respect de son caractère historique, améliorer la qualité des équipements, favoriser l'attractivité, rétablir l'aspect paysager, restaurer et améliorer le mobilier et l'éclairage,...

Les espaces voués à la circulation automobile font partie de la réflexion d'ensemble, mais ne font pas l'objet du projet proprement dit de restauration.

A. Le paysage :

- *abattre, élaguer et tailler les arbres* en vue de rétablir les anciennes ouvertures de vues prévues par Keilig
- *aérer les massifs* composés de peuplements trop serrés, procéder aux éclaircies et aux dépressages les plus urgents, maintenir les arbres à des écartements leur permettant un développement durable

- *gérer et renforcer la biodiversité existante*

- *rétablir le caractère grandiose de certains lieux* en restaurant les scènes pittoresques prévues par Keilig (le pont en roches, le pont en bois, la cascade).

B. Les équipements et le mobilier :

- *restaurer les équipements et le mobilier existants* (bancs, abris cavaliers,...)
- *implanter de nouveaux équipements et mobilier* pour augmenter le confort des promeneurs et la mise en place des manifestations (plaine de jeux, buvette, sanitaires, kiosque,...).

C. Eclairage :

- créer un éclairage qui améliore la lisibilité nocturne du Bois.

Une première phase concernant les travaux de curage de l'étang et de réfection des berges a été réalisée ces deux dernières années.

Une deuxième phase de travaux a été engagée visant l'abattage, l'élagage et la taille d'arbres. Ces travaux sont prévus sur une durée d'un an.

Les phases suivantes consisteront en :

- engazonnement et replantation
- restauration des revêtements
- restauration des scènes pittoresques
- restauration et implantation de nouveaux équipements et mobilier urbain
- construction du kiosque et de la buvette
- éclairage

D. Les déplacements :

- *favoriser la promenade* en dehors des nuisances engendrées par la circulation automobile et repenser le tracé de certains chemins
- *assurer la continuité des circuits de promenades*
- *mettre en place les itinéraires cyclables régionaux et complémentaires*
- *réfléchir sur les allées réservées aux cavaliers*
- *sécuriser les traversées piétons et cyclistes* des zones dans lesquelles la circulation est maintenue
- *maintenir l'emprise des avenues selon le plan de référence historique.*
- *réaménager l'entrée côté avenue Louise.*

E. L'égouttage :

- *améliorer l'écoulement des eaux de voirie* qui se rejettent actuellement dans les massifs forestiers afin de protéger l'environnement naturel
- *protéger la nappe phréatique* des éventuels risques de pollution dus à la circulation automobile et aux déversements accidentels de produits compte tenu des puits de captage existants
- *assurer un débit suffisant et une qualité d'eau de ruissellement à l'alimentation de l'étang* par un traitement approprié des eaux de voiries.

Pavillon d'information

Pendant toute la durée des travaux, les visiteurs pourront se rendre au pavillon d'information où ils trouveront les explications concernant les travaux entrepris.

Financement des travaux : Beliris, Accord de Coopération du 15.09.03 entre l'Etat Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale.
SPF Mobilité et Transports
Direction Infrastructure de Transport

Permis d'urbanisme : délivré en date du 15 février 2006 par la Région de Bruxelles-Capitale.

Fin des travaux : juin 2008

Coût des travaux : ±11.155.000 EUR TVAC

Superficie : ± 125 hectares (concessions comprises)

Maître d'Ouvrage : Beliris
SPF Mobilité et Transports-
Direction Infrastructure de Transport
tél. : 02.739.06.00
site web : www.beliris.be

Maître d'Oeuvre : ASSOCIATION BOIS
JNC International s.a.
B Group - Origin
Stratec s.a.
W.J. & M.C. Van Campenhout s.a.
SET s.a.

Restauration et mise en valeur du Bois de la Cambre

"L'ouvrage doit porter dans son ensemble le caractère de la simplicité et du grandiose et ne pas exclure des détails la diversité et la variété. C'est là l'idée qui a guidé l'auteur dans son travail."

Keilig *

Dans la première moitié du 19ème siècle, le quartier Louise commence à se développer et l'idée de convertir l'espace séparant la Forêt de Soignes de la future avenue Louise s'impose.

En 1857 un concours fut lancé afin de fournir à la population un parc dont une capitale pourrait s'enorgueillir.

Les travaux de restauration du Bois de la Cambre ont été déterminés par la volonté des pouvoirs publics de lui rendre son aspect de la fin du XIXème siècle.

Il s'agit d'une restauration complète des éléments paysagers composant le parc : structure végétale, cheminements, scènes pittoresques, mobilier.

Les travaux faisant l'objet de la demande sont le résultat d'une collaboration étroite menée avec les autorités Fédérales, la Ville de Bruxelles, les autorités Régionales (Urbanisme, Direction des Monuments et Sites), la Commission Royale des Monuments et des Sites, l'I.B.G.E., ainsi qu'avec Monsieur Xavier Duquenne, auteur du livre « Le Bois de la Cambre ».

Eléments de restauration du Bois de la Cambre



Edouard Keilig (1827-1895), architecte paysagiste originaire de Rödgen dans la Saxe prussienne remporta le concours et présenta en 1861 le projet d'aménagement du Bois de la Cambre dans le style paysager en vogue à l'époque.

Les travaux débutent aussitôt et s'achèveront vers 1870. Des équipements viendront se greffer au projet initial dans les années qui suivront.

Le Bois de la Cambre a fait l'objet d'un classement le 18 novembre 1976 et d'une désignation comme Zone Spéciale de Conservation « Natura 2000 » le 7 décembre 2004.

Le but du programme Natura 2000 est de préserver certaines espèces et les milieux naturels où elles trouvent refuge : Le Bois a notamment fait l'objet d'études sur les chauves-souris dans le cadre d'un projet Life financé par la Communauté Européenne.

Maître d'Oeuvre : ASSOCIATION BOIS
JNC International s.a.
B Group - Origin
Stratec s.a.
W.J. & M.C. Van Campenhout s.a.
SET s.a.

1 L'étang

L'étang du Bois a été curé et les berges restaurées. Les travaux se sont terminés en novembre 2005.

Aujourd'hui ces scènes sont à l'abandon. Elles seront toutes trois restaurées entièrement. La cascade sera remise en fonction.

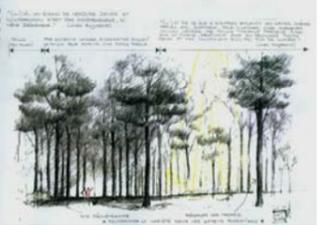


2 Ouvertures de vues

Rétablissement des échappées visuelles prévues par Keilig (cfr. zones quadrillées au plan) par :
- la suppression des plantations réalisées récemment et qui limitent les vues
- la suppression de la végétation spontanée (rejets) qui a colonisé les lisières et rétréci les échappées.

3 Entretien des massifs forestiers

Les massifs seront aérés :
- afin de favoriser l'apport de lumière et la diversité des essences dans les massifs
- afin d'assurer la sécurité des usagers
- afin d'embellir la scénographie du lieu
- afin d'en développer la biodiversité



Les travaux consistent en :
- le nettoyage des taillis
- les élagages
- les abattages (sélectif, arbres malades, dangereux)
- la replantation
Une politique de conservation et de développement de la biodiversité dans les massifs sera menée pendant les travaux et après par le biais du plan de gestion.

4 Les scènes pittoresques



Keilig avait imaginé 3 scènes pittoresques incitant le promeneur à continuer sa promenade : le Pont monumental en roches (4A), le Pont en bois (4B), la Cascade du lac (4C).

5 Les chemins

Les chemins existants seront restaurés. Certains sont supprimés, d'autres créés - ou recréés - afin de favoriser la promenade en dehors des nuisances engendrées par la circulation (sécurité, bruit, vues). Une vingtaine de traversées avec feu et bouton poussoir seront mises en place pour augmenter la sécurité des promeneurs.

6 L'avenue des Genêts

L'avenue des Genêts retrouvera son image ancienne. Elle sera retracée sur 8 mètres de large de manière à accueillir l'ensemble des piétons, cyclistes, rollers.

7 Les allées cavalières

A l'exception des tronçons menant à la Forêt de Soignes - et qui seront restaurés - les allées cavalières peu utilisées à ce jour seront reconverties en chemins.

8 Les deux roues

Les itinéraires cyclables régionaux seront mis en place. Des zones de parking vélos seront installées à proximité des équipements et concessions.

9 Accès au Bois

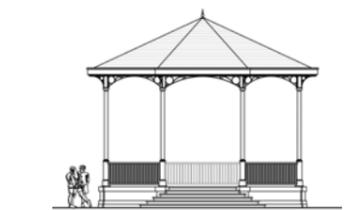
Deux accès au Bois seront fermés à la circulation automobile et seront reconvertis en chemins piétons : l'avenue de Watermael, l'avenue des Mauves.

10 Le Carrefour des Attelages

Le carrefour des Attelages sera fermé en permanence à la circulation automobile pour redonner aux utilisateurs - piétons, cyclistes, rollers - un large et confortable espace de promenade dans la zone du lac.



Un kiosque y sera implanté permettant d'offrir un support à différentes manifestations, de former un blocage à la circulation et de créer un élément de perspective et de repérage dans l'axe de l'avenue du Panorama.



Equipements

De nouveaux équipements seront construits pour augmenter le confort des promeneurs et favoriser la fréquentation de certaines zones.

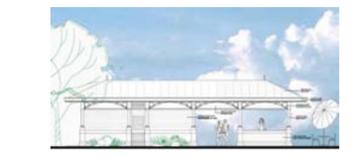
11 Plaine de jeux



Une plaine de jeux publique sera installée en bordure de la clairière formée par l'ancienne Laiterie.

12 La buvette avec sanitaires

Dans la partie sud du lac, le projet prévoit la réalisation d'une buvette équipée de sanitaires.



13 La buvette

La buvette du Carrefour des Attelages sera remise à neuf.

Le projet de restauration comporte également la reconstruction à l'identique d'éléments aujourd'hui disparus :

14 Abris pour cavaliers

Deux des 3 abris cavaliers prévus par Keilig seront reconstruits :
- l'abri "champignon", situé en bordure de la pelouse des Anglais
- l'abri octogonal, situé à l'angle du chemin des Papillons et du chemin de l'Aube.



Un abri hexagonal au toit de chaume existait il y a peu en bordure de la pelouse sud du lac. Il sera reconstruit également.

15 La cloche

La cloche sur poteau décoratif en bois qui avait été placée à l'achèvement du Bois en bordure sud du carrefour des Attelages sera reconstruite.



16 Le "Trou du Diable"

Le chemin périphérique "historique" sera retracé.

17 Le mobilier urbain

Les éléments de mobilier urbain seront soit restaurés (bancs), soit remplacés (poubelles) et leur nombre sera augmenté.

18 L'éclairage

Un nouvel éclairage public sera mis en place - en remplacement de l'existant - en vue de diminuer l'impact routier et d'améliorer l'éclairage pour les piétons et les cyclistes.